



Commune d'Echichens

PV no : 01/2023

Assemblée du Conseil communal d'Echichens du 4 mai 2023.

Le président ouvre la séance à 19h31.

Il rappelle au public qu'il n'est pas autorisé à prendre la parole.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 50 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

Présents : 41

Excusés : 6

Absents : 3

- Majorité absolue : 21

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer. Pour rappel, le Président prend part aux votes et aux élections qui ont lieu au scrutin secret. Dans les autres cas, il ne vote que pour déterminer la majorité, s'il y a égalité de suffrages (Art 30 du règlement du CC).

La séance est ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président lit l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par vote à main levée.

3. Discussion et adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

La lecture n'est pas demandée. Aucune modification n'est demandée.

Arrivée de M. Philippe Corthay. 42 Conseillères et Conseillers présents.

- Majorité absolue 22.

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 1

4. Communications du Bureau

- **Votations 18.06.2021** avec 3 objets fédéraux et 1 objet cantonal :
 - Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)

- Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)
 - Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
 - Cantonal : Initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat"
- **Le nouveau software Swissvote et le nouveau scanner** capable de reconnaître les votes seront utilisés pour la première fois lors de ces prochaines votations. Les scrutateurs seront responsables de la vérification des cas douteux détectés. Les nouveaux bulletins de votation seront avec des cases à cocher plutôt qu'avec une écriture manuelle. Le système manuel restera de mise pour le système de votation à la proportionnelle.
 - **Séance extramuros du 15.06.2023** : Arrivée dès 18h30 à la salle du Grand Conseil à Lausanne pour recevoir l'explication du fonctionnement des interventions. Début de séance à 19h00.
 - Les élections statutaires (Président.e, Vice-Président.e, Scrutateurs.trices et Scrutateurs.trices suppléants.es) auront lieu lors de cette séance.
 - Nomination d'une nouvelle secrétaire. Le Bureau du Conseil a retenu la candidature de Mme Géraldine Jacot-Descombes Ubaghs qui est prête à repouvoir le poste dès juillet si le Conseil accepte de la nommer formellement. Occasion de la rencontrer lors de l'apéritif, car elle est présente ce soir.
 - **Inauguration de la salle polyvalente** : Le 17 juin prochain, le Président du Conseil participera à l'inauguration du site Bellicot Grand-Record. Il espère que les Conseillères et Conseillers seront nombreux à participer à l'événement.
 - **Sortie du Conseil** : Samedi le 10 juin aura lieu la sortie du Conseil. Les Conseillères et Conseillers ont reçu un email avec toutes les informations. Délai de réponse : 12 mai.

5. Réponse au postulat de M. Rochat en lien avec la pétition « Stop aux véhicules squatteurs - priorité aux résidents et aux commerçants »

M. Monnin procède à la lecture du rapport de la commission ad hoc. La commission propose d'accepter la réponse de la Municipalité.

La discussion est ouverte

M. Jobin : Sur St-Fiacre sud (juste derrière les commerces) les 20 premières minutes sont gratuites, ce qui laisse le temps d'aller faire une ou deux courses et de revenir, ensuite c'est payant 7 jours sur 7. Sur St-Fiacre nord (terrain de football/collège Bellicot), les 30 premières minutes sont gratuites, ce qui laisse le temps de récupérer les enfants à l'école. Ensuite il est payant, mais seulement 5 jours par semaine. Pour ce qui est des cas particuliers, il revient à chacun de gérer sa situation au mieux. Il rappelle aussi qu'il y a la possibilité de prendre le bus 704, dont la cadence a été augmentée.

M. Gros : Il rappelle qu'il avait déjà posé la question lors d'une précédente séance et qu'il n'avait pas obtenu de réponse. Quelqu'un qui loue un appartement peut-il sous-louer une place de parc ou pas ? Il donne l'exemple de M. Rochat qui loue une place de parc chez Sibò.

M. Biancaniello : Légalement, le locataire a le droit de sous-louer une place de parc, à moins que le contraire soit mentionné dans le contrat de location. Lorsque ce contrat de location sera reconduit avec le restaurant Sibò, ce point sera abordé. Toutefois, il semblerait que le problème soit plutôt inverse et que les places de parc de Sibò sont régulièrement squattées ce qui est problématique pour eux.

La discussion est close

19h51 : arrivée de M. Thierry Bieler. 43 Conseillères et Conseillers présents.

→ La majorité reste à 22.

Le président lit les conclusions.

« Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- De prendre acte du présent rapport;
- De dire qu'il est ainsi répondu au postulat de M. Philippe Rochat du 16 juin 2022 en lien avec la pétition « Stop aux véhicules squatteurs - priorité aux résidents et aux commerçants »

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 1

Les conclusions de la Municipalité sont acceptées à la majorité par vote à main levée.

6. Préavis 01/2023 - Demande d'un crédit de CHF 2'660'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment de voirie à Colombier.

M. Goy procède à la lecture de la commission ad hoc qui propose un amendement.

M. Bovef procède à la lecture du rapport de la commission des finances qui propose de refuser le préavis.

La parole est donnée à la Municipalité

M. Augsburger : Suite au rapport de la commission des finances, et m'appuyant sur les commentaires que vous découvrirez dans le rapport de la fiduciaire sur les comptes 2022, je dois constater que la CoFin et la Municipalité n'ont pas la même lecture de l'endettement de notre commune. L'appréciation de la CoFin dans son rapport de ce préavis fait état d'une situation en rapport avec l'endettement brut. Certes les investissements se sont montés à plus

de 7'000'000 CHF en 2022, mais avec une augmentation de la dette de seulement 1'600'000 CHF.

Toutefois, ce n'est pas le comparatif adéquat puisque les éléments d'appréciation de notre plafond d'endettement sont basés sur l'endettement net. Celui-ci est actuellement équivalent à environ 50% du plafond qui a été accepté par le Conseil en 2021 pour la législature. L'endettement net tient compte notamment des terrains et bâtiments du patrimoine financier qui rapporte chaque année près de 1'000'000 CHF de revenu. Cela ne tient pas compte des revenus du patrimoine administratif comme ceux de l'ASIME qui couvrent les charges découlant des investissements pour les bâtiments scolaires. C'est donc sur cet endettement net que la situation doit être analysée, qui, comme vous le constaterez dans le rapport de la fiduciaire, s'est amélioré par rapport à 2021.

En prévision de la séance agendée avec la commission ad hoc et la CoFin pour présenter ce préavis, la Municipalité a actualisé les documents habituels que nous remettons à la fiduciaire en toute transparence. Il s'agit du plan d'investissement mis à jour et plus précisément du plafond d'endettement (en y intégrant les éventuelles répercussions de l'investissement du présent préavis). Cette projection a modifié le plafond actuel, mais il est resté dans la fourchette de 50% environ.

De plus, les deux commissions ont également été informées sur le probable bouclage des comptes 2022 qui permet de dégager un excédent de revenus confortable. Nous pouvons déjà vous informer 1) que la marge d'autofinancement est en augmentation par rapport à 2021, 2) que l'excédent de revenus permet de proposer un amortissement extraordinaire sur le patrimoine administratif ainsi qu'une attribution importante à la réserve pour investissements futurs. Nous pouvons donc avancer qu'en plus d'avoir amélioré notre capacité de financer nos investissements (il est vrai, relativement élevés en 2022), l'endettement net de la commune fait état d'une marge suffisante pour absorber cet investissement ainsi que ceux encore prévus dans le plan d'investissement de la législature.

M. Biancaniello : Il tient à remercier la Commission ad hoc, qui a parfaitement compris et résumer le projet. Il souhaite rappeler aux anciens et renseigner les nouveaux sur le passé de ce projet. Avant fusion, les 4 villages étaient dotés d'un service de voirie limitée. Une partie des travaux étaient délégués aux agriculteurs qui possédaient machinerie, outils et compétences pour les exécuter. Les locaux étaient donc de simples granges ou garages éparpillés sur le territoire. Après la fusion, les services de la voirie ont été regroupés dans le moins pire des locaux disponibles, situé derrière l'administration communale. La vente du terrain a par la suite condamné cette option. Pour une commune de plus de 3000 habitants, la construction d'un document de voirie devenait nécessaire.

Le premier projet a été refusé parce qu'il était couplé à une caserne de pompier. Le second projet a aussi été refusé, car il ne prenait pas assez en compte les besoins des employés et ne comportait pas la rénovation de la déchèterie. Puis le troisième projet a été refusé par le Canton. L'actuel projet est abouti et viable légalement car un permis de construire a déjà été délivré. Avec un coût de revient final arrêté par un contrat d'entreprise totale. Le responsable de la voirie a participé à toutes les réunions plénières de ce projet. Ce nouveau projet répond à tous les besoins de l'entretien de notre commune.

Le coût reflète le résultat d'un cahier des charges complet et précis établi par la Municipalité avec l'aide d'un architecte. Il rappelle que la loi sur les marchés publics empêche de négocier le prix des offres reçues. L'offre sélectionnée est celle qui se rapprochait le plus des critères fixés et il s'avère que c'était de loin la moins chère.

La différence de prix du projet actuel par rapport au projet précédent relevé par la Commission des Finances est dû au fait que les projets ne sont pas comparables. Dans le précédent projet, la voirie était annexée à la déchèterie. Dans le projet actuel, elle est complètement à recréer. Depuis 5 ans, la voirie est éparpillée sur le territoire des 4 villages dans des garages et des conteneurs non chauffés et sans toilette. Ces conditions ne sont plus acceptables.

M. Audard : Il rappelle la procédure à suivre avant d'ouvrir la discussion. D'abord, le Conseil discute du préavis, des conclusions des commissions ainsi que de l'amendement proposé par la commission ad hoc au cours d'un même débat. Lorsque le débat sera terminé, l'amendement sera d'abord porté au vote. Le Conseil devra décider s'il accepte l'augmentation du crédit ou pas. Ce premier vote portera uniquement sur l'amendement. Puis, les conclusions du préavis seront mises au vote, amendé ou non, selon le résultat du vote précédent.

La discussion est ouverte.

M. Bovet : Il souhaite apporter quelques précisions. Le but n'est pas de faire un débat pédagogique autour de l'endettement net vs brut. Lorsque l'on parle de la dette de la Commune, on doit examiner sa capacité à rembourser cette dette sur le long terme et le poids que cette dette va exercer sur les finances. Le constat actuel est que les taux d'intérêt sont en fortes évolution, ce qui impactera les charges d'intérêt sur les années à venir.

Plafond d'endettement : la hausse du plafond d'endettement a été acceptée afin de donner plus de marge de manœuvre. Toutefois, la commission des finances s'était engagée à étudier, préavis après préavis, les conséquences de cet endettement sur la Commune. Il tient à préciser que les Comptes 2022 ont été reçus après le dépôt du préavis. Bien que ceux-ci soient porteurs de bonnes nouvelles, on ne peut pas se fier à la lecture d'un seul exercice pour évaluer la gestion de la qualification financière sur le long terme.

Remarque personnelle : Il ne remet pas en cause le besoin d'une nouvelle voirie et déplore aussi les conditions actuelles, mais il se demande s'il ne serait pas plus judicieux pour l'équilibre des finances de redimensionner le projet à la baisse, du moins dans un premier temps.

M. Augsburg : Il souhaite souligner que l'évaluation de la capacité financière de la commune a été faite sur l'endettement net. Le ratio dont on tient compte pour l'estimation de la capacité financière est en amélioration. En ce qui concerne l'augmentation des taux, ils en sont conscients et font un effort à chaque demande de crédit pour obtenir les taux les plus bas. Les montants relatifs aux taux d'intérêt actuel sont tout à fait acceptables.

M. Rochat : Il comprend la mise en garde de la commission des finances. Toutefois, il comprend davantage le rapport de la commission ad hoc. Rien n'est exagéré dans le projet. Les travaux sont nécessaires et visent à faciliter et rentabiliser le travail de la voirie. La situation actuelle est un reliquat de l'avant-fusion. Il est temps d'investir dans un projet bien planifié et

à disposition pour de nombreuses années. Il propose d'accepter ce préavis, quitte à reporter le projet de la déchèterie à la prochaine législature.

M. Roulet : Il souhaite donner une image de la situation financière jusqu'à la fin de législature et non seulement sur la base des comptes 2022. D'ici la fin de la législature, le montant que la Commune doit à la banque atteindra minimum les 38 millions CHF. Il est maintenant de 31,6 millions. Il est assumé par la Municipalité que cette dette va augmenter de 7 à 8 millions d'ici la fin de la législature.

Concernant la marge d'auto-financement, d'ici la fin de la législature, jamais on n'atteint les prévisions de la Municipalité si on se base sur les chiffres connus aujourd'hui. Si l'endettement net est si bas, c'est parce qu'on soustrait de la dette bancaire le montant du patrimoine financier. Le problème qui va se produire dans le reste de la législature, c'est qu'il y aura de gros investissements de type administratif, mais pas de type financier. Ce montant de déduction de l'endettement brut ne va pas beaucoup évoluer.

A la commission des finances, nous nous demandons où sont les priorités. Pour nous, les priorités sont 1) l'entretien de routes qui présentent des dégradations, 2) la constitution d'un fond de réserve pour l'entretien des bâtiments du patrimoine communal, par exemple en ce qui a trait aux questions de l'énergie et de l'eau.

M. Jobin : Il souhaite rappeler le rapport de la commission des finances pour le préavis 14/2021. La commission des finances encourageait la Municipalité « à garder une consistance quant à la méthodologie telle que présentée dans ce préavis (concernant l'endettement net) et surtout de s'assurer lors du rapport annuel de leur dernière révision que leur définition de l'endettement net par rapport au plafond d'endettement suive la même méthodologie pour une compréhension sans équivoque de la situation financière de la commune ». C'est ce que la Municipalité s'est appliquée à faire aujourd'hui.

M. Bieler : Il prend la parole pour une proposition d'amendement, une interrogation et 3 questions. Il souhaite faire une distinction entre le bâtiment et les panneaux photovoltaïques. Le bâtiment est une dépense, sans rentabilité, qui devra être remboursé par les impôts des citoyens. En revanche, les panneaux photovoltaïques sont un investissement rentable qui, à terme, ne devrait rien coûter à la collectivité. L'amendement qu'il propose est qu'en plus de poser des panneaux photovoltaïques sur la totalité du pan sud-est, tel que proposé par la commission ad hoc, de couvrir aussi une partie du pan nord-ouest. En effet, d'après une simulation et des conseils d'experts, ce pan représente une bonne ressource solaire.

M. Audard : Il rappelle à M. Bieler que le Conseil vote sur les décisions et non sur le contenu des préavis. En conséquence, les conseillers peuvent amender les décisions d'un préavis, mais pas le contenu.

M. Biancaniello : Il tient à préciser que les panneaux, indiqués comme orientés au nord dans le préavis, toutefois il s'agit d'une coquille insérée dans le document. Bien sûr, une expertise sera demandée afin de choisir la solution la plus efficiente.

M. Bieler : Il aimerait une clarification de la phrase du rapport de la commission ad hoc. « La commission estime pertinent la décision de pas démolir l'ancien hangar existant sur la même

parcelle, l'usage de l'ancien hangar doit rester communal afin d'éviter d'éventuels débordements des locataires sur les accès ainsi que sur les places de parcs ».

M. Jobin : On pourrait, par exemple, louer le hangar à un agriculteur ou y mettre des machines de la voirie en attente. Le garder à disposition est un outil.

M. Audard : Monsieur Bieler voulant s'exprimer à nouveau, il lui demande de laisser la parole à quelqu'un d'autre et de revenir ensuite.

M. Bovet : Il souhaite apporter quelques détails pour que le rapport de la CoFin soit bien compris. La moyenne d'endettement de la commune d'Echichens fin 2021 : 9'548 CHF/habitant. Moyenne des autres communes du Canton de Vaud, sans Lausanne : 5'599 CHF/habitant.

M. Augsburger : Les chiffres donnés par M. Bovet concernent la dette brute. Il faut considérer l'endettement net, qui est le critère déterminé dans le rapport de la fiduciaire. L'endettement net moyen fin 2021 dans les communes du Canton sauf Lausanne : 3'908 CHF/par habitant contre 4'475 CHF/par habitant fin 2022 pour la commune d'Echichens.

M. Ruffer : Tous les investissements qui ont été faits dans la commune ont été faits avec l'accord du Conseil qui souhaitait valoriser le patrimoine. Nous avons de nouveaux collègues, une nouvelle salle polyvalente. Bien sûr, nous sommes plus endettés que les autres communes, mais nous avons des infrastructures dont nous pouvons être fiers, des infrastructures qui rapportent. Quel est intérêt de refuser ou de raboter pour économiser une bricole, alors qu'on a dégagé 3,5 millions de marge d'auto-financement en 2022. Mieux vaut faire envie que pitié. Il recommande d'accepter le préavis et l'amendement pour donner un signal fort pour les énergies renouvelables.

M. Dumuid : Le certificat d'origine bois suisse n'existe plus. Il a été remplacé par le Label bois suisse, qui ne coûte rien. Ni le volume de bois, ni la labélisation ne justifie ce surcoût. Donc il ne comprend pas la plus-value de 150'000 CHF pour ce bois. Il s'agit d'une opportunité de l'entreprise. Il est faux de dire que le bois de suisse pollue plus parce qu'il va en Allemagne. Les camions qui viennent avec le bois fini repartent avec du bois suisse, ce qui fait fonctionner notre économie. Est-il écoresponsable d'embaucher une entreprise franco-genevoise ? Pour favoriser l'économie locale, nous avons les entreprises avec les compétences pour construire ce bâtiment avec la garantie d'avoir de la bonne qualité. Pour du bois en suisse romande, il y a le Cedotec qui permettrait d'avoir un circuit court. Le Cedotec, Centre dendrotechnique – Institut suisse du bois, est une association à but non lucratif, régie selon l'art. 60 et suivants du Code civil suisse. Le siège de l'association est situé au Mont-sur-Lausanne. Il est indéniable qu'un bâtiment de la voirie est nécessaire, mais à quel prix, pour quelle qualité ?

M. Biancaniello : Il rappelle la problématique des marchés publics. A partir de 130'000 CHF, la commune doit présenter son projet avec le cahier des charges sur une plateforme, à la suite de quoi les entreprises font des offres. L'entreprise Cedotec n'a pas fait d'offre. A la suite de l'annonce, la Municipalité a reçu seulement 4 offres. L'offre choisie doit être acceptée telle qu'elle est, sans négociation.

M. Dumuid : Est-il possible de scinder le projet par lot ?

M. Biancaniello : Non c'est interdit.

M. Gros : Le coût annoncé sera-t-il maintenu ou aurons-nous des mauvaises surprises comme pour la salle polyvalente ?

M. Biancaniello : Il ne peut pas nous donner de garantie, car il y a des choses qu'il ne maîtrise pas. Cependant, en travaillant avec une entreprise totale, ils ne peuvent pas dépasser le prix. Ils ont aussi travaillé avec cette entreprise totale pour le collège Bellicot, qui leur ont fait profiter des baisses de prix lorsque c'était possible.

M. Bieler : Une grande partie du bâtiment constitue en un garage. Est-ce que la totalité du bâtiment est chauffé ?

M. Biancaniello : Non. La pompe à chaleur est pour chauffer les bureaux. La partie garage est tempérée.

La parole n'est plus demandée.

M. Audard : Le président rappelle que nous votons d'abord sur l'amendement et relit les conclusions *amendées* de la commission ad hoc.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHICHENS

- vu le préavis N° 01/2023 de la Municipalité relatif à une demande d'un crédit de CHF 2'660'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment de voirie à Colombier,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'771'000.00 (deux millions sept cent septante et un mille) TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la voirie,
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par un emprunt auprès d'un établissement de son choix ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 1'000'000.00 (un million) sur le fonds d'investissements futurs,
4. d'autoriser la Municipalité à amortir le solde du financement, à hauteur du montant de CHF 1'771'000.00 sur une période de 30 ans, soit CHF 59'033.00/an dès l'année suivant la fin des travaux.

Pour : 31

Contre : 8

Abstention : 1

L'amendement est accepté à la majorité par vote à main levée.

Vote pour les conclusions amendées :

Pour : 30

Contre : 11

Abstention : 1

Le préavis *amendé* est accepté à la majorité par vote à main levée.

7. Communications de la Municipalité

- a. Clôture du préavis n°11/2017 «Demande de crédit d'étude de CHF 77'800.- TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment voirie et d'un local pour le SDIS, sur la parcelle n°3472.»

La discussion est ouverte.

M. Roulet : Le préavis qui vient d'être voté mentionne 1'000'000 CHF d'attribution à la réserve d'investissement. C'est le montant qui avait été annoncé dans le préavis précédent 03/2019 pour le projet voirie/déchèterie. Dans la communication actuelle, on voit que 85'472 CHF vont être débités à l'investissement pour être la réserve pour l'investissement futur. Cela n'avait pas été prévu de cette manière, ce qui veut dire qu'on demande à la réserve d'investissement futur un effort supplémentaire de 85'000 CHF. Il aimerait savoir pourquoi la Municipalité voit la chose de cette manière ?

M. Augsburg : Les frais d'études pour le présent préavis ont été prélevés sur la réserve pour les investissements futurs, parce que les liquidités y étaient disponibles. Le nouveau préavis propose de prélever 1'000'000 CHF sur le fond de réserve pour investissements futurs, sans déduire les frais d'études déjà engagés. C'est la proposition.

La parole n'est plus demandée.

- b. Clôture du préavis N° 01/2021 « Demande de crédit de CHF 295'000.00 TTC destiné à l'aménagement de la place arrière de l'administration communale à Echichens et la mise en conformité du terminal de la ligne de bus 704. »

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

- c. Communications générales

M. Jobin :

- Il est paru dans la presse un problème de ramassage de poubelles à Colombier. Ce problème concerne un commerçant privé qui embauche un privé. Cela n'a rien à voir avec le ramassage communal, qui se passe très bien.

- Affaire Delévaux : Un article est aussi apparu dans les journaux. Le dossier est en cours. Deux départements sont concernés : la DGTL et la DGA qui sont responsables de mettre de l'ordre dans ce dossier. La commune d'Echichens n'est pas impliquée.
- Le PECC a été envoyée au Canton pour approbation.
- Soutien à l'installation des panneaux photovoltaïques : appel d'offres groupé de plusieurs communes de la région de Morges. Séance d'information 10 mai 2023. Réduction conséquente des frais d'études.
- Report du projet de la déchèterie en 2024.
- RH : 3 nouveaux collaborateurs

M. Augsburgers :

- PC : il y aura des contrôles des abris civils privés en 2023-2024. Le fond de réserve devra être restitué au Canton en 2025.
- Finances : Comptes 2022 revenus au stade d'avant COVID
- Dissolution de la réserve pour risques économiques créée en 2019 et versement du solde (108'000 CHF) dans le fond de réserve pour investissements futurs.
- En mars, remboursement de deux emprunts totalisant 2'500'000 CHF. Souscription de 2 nouveaux emprunts pour 2'000'000 CHF. Donc remboursement net de 500'000 CHF. Augmentation de 0,6% du taux d'intérêt pour ces 2 emprunts.
- Transports publics : En 2022, retour à la normalité, voire augmentation de la fréquentation sur pratiquement toutes les lignes. Perspectives 2024 : la ligne 703 n'ira plus du tout à Monnaz. Elle sera remplacée par le 728bis qui fera les 3 paires de courses plus une 4^{ème} paire de course financée par le canton. Les courses seront mieux réparties pour répondre aux besoins scolaires.
- Urbanisme ; présentation PACom : suite de la séance publique du 5 avril 2023. Sera mis à l'enquête le 24 mai au 22 juin prochain. Les documents seront consultables à l'administration et sur le site internet.
- Etat financier du préavis 05/2015 : dépassement de 37'000 CHF. Mais on devrait recevoir un subventionnement cantonal de 80'000 CHF.

M. Biancanello : L'aménagement extérieur Bellicot Grand-Record est terminé. Il manque encore les mobiliers urbains, l'éclairage et quelques finitions. Le site est encore fermé à la circulation, afin d'assurer la sécurité des enfants jusqu'à l'installation des bornes escamotables. Inauguration du site les 16-17 juin. Les citoyens recevront bientôt un « Tout ménage » par la poste avec la description complète du programme.

Mme Botteron :

- Mise en application du nouveau règlement de la police des constructions : Ce nouveau règlement fait partie intégrante du PACom qui sera mis à l'enquête du 25 mai au 23 juin 2023. Dès sa mise à l'enquête, les projets de construction seront examinés selon les anciens et le nouveau règlement et le plus restrictif sera appliqué.
- Trois nouveaux formulaires concernant la police des constructions sont en ligne sur le site internet.
 - Demande d'autorisation pour teintes et matériaux
 - Demande d'autorisation municipale pour travaux de minime importance

- Demande d'utilisation temporaire du domaine public communal
- Recensement des arbres remarquables. Un inventaire cantonal et communal sera fait des arbres jugés remarquables par leur âge, leur circonférence, leur importance historique etc. Les citoyens ont jusqu'au 31 août 2023 pour déclarer un arbre à inventorier. Un article paraîtra dans le prochain « Nouvelles d'Echichens ». À la suite de cet inventaire, le règlement sur les arbres devra être adapté.

M. Cherbuin :

- Jumelage St-Fiacre 2024 : du 9-15 mai 2024. Thème « Au fil de l'eau »
- Routes : Route de Vaux : de tests seront réalisés. Volonté d'éviter l'utilisation de ces chemins pour d'autres usages que l'agriculture et les locaux. (par exemple, évitement de trafics autoroutiers). La variante retenue a été publiée. Il y aura des contrôles de police. Phase de test du 5 mai au 5 novembre 2023. Début 2024 analyse des résultats du test et décision sur la suite.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée

8. Questions, vœux, et divers

M. Jordan : Il souhaiterait savoir où la Municipalité en est dans l'examen des possibilités d'insonorisation du stand de tir de Colombier.

M. Jobin : Un accusé réception a été envoyé. La décision a été prise. L'intervention se fera sous peu. Un courrier écrit expliquant la décision sera envoyé aux requérants.

Mme Arn : Route du Crêt et route de la Maladaz en mauvais état et pleines de trous, ce qui est dangereux pour les usagers. Y a-t-il des travaux prévus ?

M. Cherbuin : Des travaux sont planifiés et budgétés dans les entretiens courants. Les travaux seront faits dès que possible.

M. Vuilleumier : Il prend la parole pour aborder le sujet d'une affaire délicate qui se déroule à Colombier. Il se fait porte-parole des familles de Colombier qui s'inquiètent de la situation. Fin janvier, en après-midi, une fillette de 6 ans s'est fait accoster par un homme complètement ivre ayant une conduite inappropriée qui est hébergé à l'auberge communal par les services sociaux. L'homme a été identifié par la gendarmerie. Devant le risque que cette situation représente pour les enfants, quelles mesures seront prises par la Municipalité avant qu'un drame ne se produise ?

M. Jobin : La gendarmerie et les services sociaux sont déjà impliqués. On met la pression pour que la situation s'accélère.

M. Bovet : Il tient à remercier la Municipalité pour les efforts pour que le village de Monnaz soit desservi par les transports publics.

M. Henny : Question concernant le nouveau plan d'affectation communal. Y a-t-il des changements sur les zones d'utilité publique ? Comment peuvent être indiquées ces zones pour revaloriser les bâtiments inoccupés, comme l'ancien local du feu de Colombier ainsi que la salle villageoise, sans être hors-la-loi ?

M. Augsburger : Les zones d'utilité publiques ne sont pas touchées par le PACom.

M. Biancaniello : Les bâtiments dont il est question ici ne sont pas en zone publique mais en zone village. On pourrait théoriquement les démolir et y construire des bâtiments.

M. Gros : Il réitère sa demande de mettre un panneau de communication dans le quartier En Grassiaz. Il n'a jamais eu de retour à ce sujet. Toujours rien pour le carrefour route du Crêt. Où en est le projet ?

M. Cherbuin : Pour le panneau de communication du quartier En Grassiaz, ils sont tout à fait disposés à en mettre un. Si quelqu'un a une proposition, ils sont ouverts à l'entendre. Pour ce qui est de carrefour, ce projet date en effet de 2017. Il rappelle l'historique. Au départ, le projet était de mettre un giratoire. Mais les constructeurs du quartier En Grassiaz avaient refusé car cette option était très coûteuse. Ensuite, a été proposée une option de carrefour avec présélection de voie, mais ce projet a été refusé par le Canton. Le projet de cette intersection est complexe, car depuis l'arrêt du bus vers Grosse-Pierre et l'hôpital, ce carrefour est très sollicité par les transports publics. Ils sont à bout touchant de soumettre un nouveau projet au Canton, en collaboration avec la commune de Morges. Il y aura probablement un préavis d'ici la fin de l'année. Le montant de ces travaux est déjà prévu dans le fond de réserve pour les investissements futurs.

M. Loeffel : Il souhaite appuyer l'intervention de M. Vuilleumier. Le problème est récurrent. Il fait le vœu que la Municipalité prenne le problème à bras le corps.

La parole n'est plus demandée.

La séance est close à 21h46.

Pour le Conseil communal

Le Président



Marc Audard



La Secrétaire



Nancy Stirnimann